

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le maire, M. Jean Pierre Monette, pour être tenue au 6, rue Mailloux à La Minerve, le mardi 21 mai 2019 à 16 h, où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2019

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 21 mai 2019;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Adoption d'une politique de gestion des plaintes;
5. Embauche de monsieur Derek Smith comme préposé au lavage des embarcations;
6. Embauche de monsieur Alain Desjardins comme patrouilleur municipal;
7. Embauche de monsieur Yvon Dusseault comme préposé aux travaux publics;
8. Embauche de monsieur Jérémy Bergeron comme étudiant au Service des travaux publics;
9. Modification à la résolution d'embauche de monsieur Daniel Charette;
10. Demande de subvention pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2019;
11. Demande de dérogation mineure pour le lot 5263746, matricule : 8518-41-7456;
12. Période de questions;
13. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mmes les conseillères Hélène Cummings et Ève Darmana et MM. les conseillers Jacques Bissonnette, Marc Perras, Mark D. Goldman et Michel Richard formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Sauriol, assiste à la séance.

(1.)
2019.05.124

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2019

Le quorum étant constaté, il est 16 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 21 mai 2019 soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)
2019.05.125 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 mai 2019 tel que proposé, et considérant que tous les membres sont présents, il est accepté à l'unanimité d'ajouter le point suivant :

- Modification à la résolution numéro 2019.02.026 relativement à la vente pour non-paiement de taxes 2018;

ADOPTÉE

(3.)
2019.05.126 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(4.)
2019.05.127 ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve désire établir une politique et procédure relative à la réception et à l'examen des plaintes afin d'offrir à ses citoyens une meilleure qualité des produits et services offerts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter une politique de gestion des plaintes s'appliquant pour le traitement des plaintes générales adressées à la Municipalité ainsi que pour celles reçues dans le cadre d'un appel d'offres inscrit au système électronique d'appel d'offres.

De désigner la directrice générale se secrétaire-trésorière, madame Suzanne Sauriol, comme personne responsable des plaintes.

ADOPTÉE

(5.)
2019.05.128 EMBAUCHE DE MONSIEUR DEREK SMITH COMME PRÉPOSÉ AU LAVAGE DES EMBARCATIONS

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi pour le poste de préposé au lavage des embarcations pour la saison 2019;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher monsieur Derek Smith au poste de préposé au lavage des embarcations pour la saison 2019;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher monsieur Derek Smith au poste de préposé au lavage des embarcations, à titre de personne salariée temporaire, pour une durée d'environ 20 semaines, au taux horaire de QUINZE DOLLARS (15 \$).

ADOPTÉE

(6.)
2019.05.129

EMBAUCHE DE MONSIEUR ALAIN DESJARDINS COMME PATROUILLEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi pour le poste de patrouilleur municipal pour la saison 2019,

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher monsieur Alain Desjardins au poste de patrouilleur municipal (officier surveillant) pour la saison 2019;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher monsieur Alain Desjardins, comme patrouilleur municipal (officier surveillant), à titre de personne salariée temporaire, pour une durée d'environ 20 semaines, au taux horaire de DIX-SEPT DOLLARS ET VINGT CENTS (17,20 \$);

D'autoriser monsieur Alain Desjardins à l'application du règlement numéro 677 relatif à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations, et de le nommer comme fonctionnaire désigné en vertu des règlements suivants :

- Règlement numéro 584 sur le stationnement et la circulation;
- Règlement numéro 649 sur les nuisances;
- Règlement numéro 2013-103 pour l'application des normes en matière de bandes riveraines.

ADOPTÉE

(7.)
2019.05.130

EMBAUCHE DE MONSIEUR YVON DUSSEULT COMME PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les représentants du syndicat et ceux de la Municipalité, en date du 14 mai 2019;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher monsieur Yvon Dusseault, comme préposé aux travaux publics, à titre de personne salariée temporaire, au taux horaire de DIX-HUIT DOLLARS ET QUATORZE CENTS (18,14 \$);

ADOPTÉE

(8.)
2019.05.131

EMBAUCHE DE MONSIEUR JÉRÉMY BERGERON COMME ÉTUDIANT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi étudiant pour le Service des travaux publics,

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher monsieur Jérémy Bergeron au poste étudiant affecté au Service des travaux publics;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher monsieur Jérémy Bergeron comme étudiant affecté au Service des travaux publics pour la saison estivale 2019, pour une durée d'environ 10 semaines, au taux horaire de QUINZE DOLLARS (15 \$).

ADOPTÉE

(9.)
2019.05.132

MODIFICATION À LA RÉOLUTION D'EMBAUCHE DE MONSIEUR DANIEL CHARETTE

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2019.05.101, confirmant l'embauche de monsieur Daniel Charette au poste de patrouilleur municipal pour la saison 2019,

CONSIDÉRANT la nécessité de mandater le patrouilleur municipal (officier surveillant) à procéder à l'application de certains règlements;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'ajouter à la résolution numéro 2019.05.101 :

- a) dans le titre du poste octroyé à monsieur Daniel Charette, la mention d'officier surveillant à celui de patrouilleur municipal, et ce, à titre de personne salariée temporaire;
- b) d'autoriser monsieur Daniel Charette à l'application du règlement numéro 677 relatif à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations, et de le nommer comme fonctionnaire désigné en vertu des règlements suivants :
 - Règlement numéro 584 sur le stationnement et la circulation;
 - Règlement numéro 649 sur les nuisances;
 - Règlement numéro 2013-103 pour l'application des normes en matière de bandes riveraines.

ADOPTÉE

(10.)
2019.05.133

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2019

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité de La Minerve d'entreprendre des travaux de réfection et de pavage sur les chemins suivants : Isaac-Grégoire Sud, Després, des Pionniers et des Fondateurs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne possède pas les fonds nécessaires pour ces réalisations;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le conseil de la Municipalité de La Minerve demande une aide financière de QUATRE CENT MILLE DOLLARS (400 000 \$) à la députée de Labelle, madame Chantale Jeannotte, pour entreprendre des travaux de réfection et de pavage sur les chemins suivants : Isaac-Grégoire Sud, Després, des Pionniers et des Fondateurs.

ADOPTÉE

(11.)
2019.05.134

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 5263746, MATRICULE : 8518-41-7456

CONSIDÉRANT la demande d'autoriser une construction accessoire de type garage, à plus de 4,76 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.2.1, et la zone RT-11, exige une distance de 15 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme sur le dossier soumis;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la demande de construction d'un bâtiment accessoire de type garage, à plus de 4,76 mètres de la ligne avant.

ADOPTÉE

(12)
2019.05.135

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2019.02.026 RELATIVEMENT À LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 2018

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2019.02.026 relativement à la vente pour non-paiement de taxes 2018 à la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser un remplaçant pour représenter la Municipalité de La Minerve lors de cette vente pour taxes qui se tiendra le 6 juin 2019 à 10 h;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser également le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Robert Charette, à représenter la Municipalité de La Minerve lors de la vente pour non-paiement de taxes 2018 qui se tiendra le 6 juin 2019 à 10 h.

ADOPTÉE

(12.) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(13.)
2019.05.136 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 17 h 30.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Jean Pierre Monette
Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière